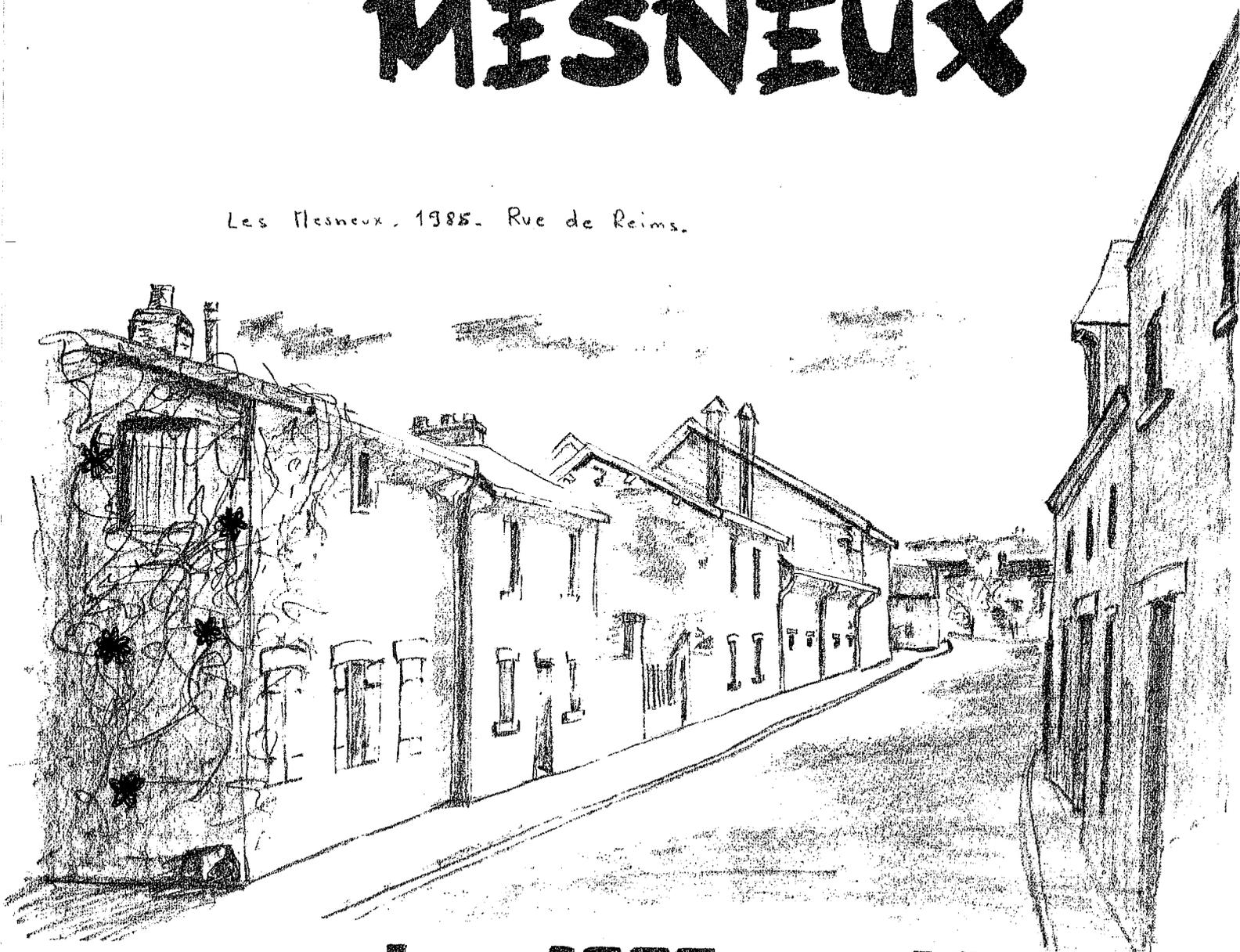


La Vie de notre Village

LES

MESNEUX

Les Mesneux, 1985. Rue de Reims.



Juin 1985 . n° 16

RESUME DES ACTIVITES MUNICIPALES

Les derniers conseils municipaux ont eu lieu les 25 Octobre, 21 Décembre 84, les 22 Février, 26 Mars et 30 Avril 85.

I - SCOLARITE

La commune de REIMS accepte de nouveau pour cette année, les dérogations de scolarisation accordées l'année dernière dans les mêmes conditions. LES MESNEUX accorderont des dérogations puisque seules 4 nouvelles inscriptions sont susceptibles de se faire. La commune de TINQUEUX suit le mouvement, mais demande 1.640 F. par an et par enfant.

II - TERRAINS

L'achat du terrain destiné au cimetière a été réalisé en Avril. Les démarches administratives obligatoires à la construction d'un cimetière sont en cours.

En Juin 84, Mr. Lionel MICHAUT est propriétaire de la parcelle Y 110, d'une contenance de 1 ha 10 a, située entre le lotissement du "Noyer des Enfants" et la route de Jouy. La commune, elle, est propriétaire d'un terrain situé sous le lotissement "Sous Les Vignes II" dont elle ne peut rien faire, mais pour lequel elle a acquéreur. Or, Mr. MICHAUT préfère vendre son terrain à la commune plutôt qu'à un promoteur. D'où la concertation fin Juin 84 où un accord est signé. La commune achète 9.000 m² à Mr. MICHAUT à 51 F/m². Celui-ci garde 2.000 m² constructibles ultérieurement. Sur ces 9.000 m², la commune garde 6.000 m² pour sa réserve foncière et pour y implanter, entre autres, un tennis et un parking en façade. Elle revend 3.000 m² aux 9 riverains du "Noyer des Enfants" pour agrandir leur jardin, au prix de 51 F/m², majoré de par la participation à la création des réseaux de viabilisation de la parcelle restante, qui monte le prix à 105 F/m².

En Février 85, tout est prêt, la commune possède une partie de l'argent nécessaire à l'achat, ayant vendu en Janvier son terrain.

Mais toute transaction communale doit être visée par le Service des Domaines. Or celui-ci conteste le prix de 51 F./m². Il estime le terrain à 30 F. La transaction sera examinée par une commission départementale des affaires immobilières dans un délai de 2 mois.

Fin Avril 85 : la commission s'occupe à la vente, mais la commune restant seule juge, décide de passer outre.

15 Mai 85 : la vente est signée. Serait-ce la fin ?
pourquoi pas !

III - TRAVAUX

Le conseil municipal décide d'en finir avec tous les petits travaux pour la remise en état de l'église. Le goudronnage de la cour de l'école est prévu pour début Juillet.

Après délibération, le conseil municipal accepte la construction de cellules supplémentaires visant à augmenter la capacité de stockage du silo de la Providence Agricole, en souhaitant vivement que les dérogations au P.O.S. soient acceptées par l'autorité compétente.

IV - FINANCES

Le budget primitif de 1985 est équilibré à :

- Dépenses de fonctionnement	949.953 F.
- Recettes de fonctionnement	
- Dépenses d'investissement	644.600 F.
- Recettes d'investissement	

Le conseil municipal, après vote (14 oui, 1 blanc), décide d'une augmentation de 4 % pour la taxe d'habitation. Les autres impôts locaux restent inchangés.

V - LOTISSEMENT

La reprise du lotissement "Sous les Vignes" se fera prochainement. Tous les papiers sont prêts. La Société LEIGNEL fait les démarches pour les actes notariés.

En ce qui concerne le lotissement "Entre deux Villes", celui-ci est définitivement repris par la commune. Quatre maisons appartenant à la S.C.I. "Entre deux Villes" ont été vendues par adjudication judiciaire fin 84. Nous ne connaissons pas encore les nouveaux propriétaires.

Point mort pour le lotissement du "Noyer des Enfants". Mr. TRIOLET ne répond à aucun courrier. La dernière facture d'électricité de la voie publique n'ayant pas été payée par Mr. TRIOLET, le lotissement n'a plus d'éclairage public depuis Décembre dernier. La commune n'étant pas propriétaire ne peut absolument rien faire. Seul un syndicat des copropriétaires concernés pourrait remuer Mr. TRIOLET.

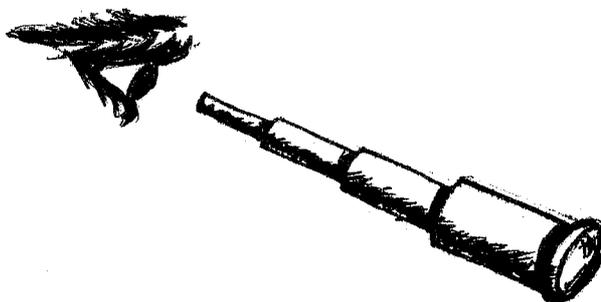
VI - DIVERS

Le conseil municipal renouvelle l'engagement de subvenir pendant 30 ans aux dépenses à assumer pour le fonctionnement du corps des Sapeurs Pompiers (les dépenses sont assurées par le District).

- Après délibération et à l'unanimité, le conseil demande que la gestion du secrétariat du SICOM continue à être assurée par la direction départementale de l'Équipement.
- Le curage de la mare doit avoir lieu après les moissons. L'élagage des arbres tombés et poussant dans l'eau se fera avant. A signaler que des jeunes enfants vont faire de l'équilibre sur les troncs tombés dans la mare !

Achats envisagés : - un aspirateur pour les bâtiments communaux.
- un appareil de traçage pour les lignes blanches du réseau routier. Celui-ci s'élève à 499 F. et la peinture nécessaire est de l'ordre de 600 F. Ces lignes blanches avaient été peintes en Octobre 84, pour la somme de 2.100 F., elles ont déjà besoin d'être refaites.

NOTRE VILLAGE A LA

- CARNET CIVIL

Naissances : Anne-Laure RAIN née le 4 Janvier 1985
 Fanny PATIGNY née le 12 Janvier 1985
 Fabien COLTIER né le 17 Mai 1985

- L'ECOLE MATERNELLE de VILLEDOMMANGE, où vont nos chers bambins, a été inaugurée le 27 Avril dernier.

- BIBLIOTHEQUE Horaires d'été : le mercredi 16 h - 17 h
 le samedi 17 h - 18 h 30

- PARTICIPATIONS aux ELECTIONS cantonales sur LES MESNEUX

Nombre d'électeurs : 422
 Nombre de votants : 283

dont 9 v. pour RELUNGER, 67 pour CHARPENTIER,
 178 pour VECTEN, 27 pour HUGUENIN

A titre de comparaison, il y avait eu 270 votants
 sur 412 électeurs pour les "Européennes".

COURRIER DES LECTEURS

La quête pour les lépreux a rapporté la somme de 525 F. Merci
 aux généreux donateurs.

Mme HUET

Aimez-vous le chant ? Oui. Alors venez nombreux écouter la
 chorale de BEZANNES " LES GRAINS D'ARGENT ",

le 20 Juin, à 20 h 30, en l'Eglise de BEZANNES

N. COINTRE

.../

LE COMITE DES FETES

C'est avec une certaine sérénité que l'on doit regarder l'avenir. Notre association se prépare a des jours heureux. En effet, le projet qui nous était cher à tous vient d'être réalisé : la construction de la salle. C'est maintenant chose faite. Celle-ci sera sûrement mise à la disposition de tous pour la fin de l'année. Quant à l'équipement, il ne sera sûrement pas complet, encore un peu de patience.

Le Comité a tenu son Assemblée Générale le 22 Mars 1985.
Un nouveau bureau est élu :

Président d'Honneur	:	Mr. BOUGY Yves
Président Actif	:	Mr. JACQUINET Jean-Guy
Président Adjoint	:	Mr. BOUGY Alain
Secrétaire	:	Mme PIETREMENT Catherine
Secrétaire Adjoint	:	Mr. HOUSSIN Jean-Louis
Trésorier	:	Mr. FRANCOIS Joël
Trésorier Adjoint	:	Mme MARSEILLE Michelle

Nous comptons 18 membres actifs.

Toutes ces personnes très actives au sein de notre Comité ont renouvelé leur dévouement et leur disponibilité pour chaque activité prévue pour cette année.

Notre programme ayant été établi, retenir ces dates :

Fête patronale	:	18-19-20 Mai
Méchoui	:	6 Juillet
Ball-trapp	:	8 Septembre
Potée	:	23 Novembre
Noël des Enfants	:	14 Décembre
Repas des Anciens	:	non fixé

Nous vous signalons que quelques modifications peuvent être apportées à ces dates retenues.

Dans ce message, je remercie les personnes qui apportent leur concours bénévole aux différentes activités. Nos moyens sont limités. L'organisation n'est pas toujours aisée.

Le succès que nous avons recueilli dans les différentes festivités, qui est aussi le vôtre, habitants du village, dépend de votre participation et grâce à vous, nous pourrions continuer nos activités.

Venez nombreux, un chaleureux accueil vous sera réservé.

MERCI A TOUS

LE COMITE

PARLONS TENNIS ...

Fin juin 83, la municipalité favorable à la création d'un club de tennis ouvrait un registre en mairie. 128 personnes répondaient favorablement. Une assemblée de ces personnes désignait un bureau chargé d'assurer la mise en route de ce club de type associatif.

La municipalité devait financer la construction et louer le court à l'association au tarif des crédits. Les grands travaux collectifs ne permettent plus à la commune d'emprunter les 200 000 Frs nécessaires à la construction d'un court. De plus la municipalité ne peut pas (ou ne veut pas?) se porter garant d'un tel emprunt souscrit par l'association.

Nous avons cherché une autre solution : le court en kit à 100 000 Frs. Ce projet est réalisable si

1) nous avons avec certitude les bras nécessaires. Ce travail demanderait 10 W.E. de 6 personnes à chaque fois. Nous aurons l'assistance technique d'un professionnel.

2) nous nous procurons les 100 000 Frs, trois solutions :

Ⓐ -Un emprunt (100 000 Frs entraînent 10 annuités de 21465 F) garanti par la municipalité (à ce prix-là, c'est peut-être possible), les membres de l'association (une quote-part à chacun, cas du tennis de Champfleury)

Ⓑ -Rassembler la somme au moyen de "Bons de participation" équivalents à des avances sur cotisation (si l'on trouve 50 familles cela reviendrait à 2 000 Frs pour chacune soit 400 F par an et par famille sur 5 ans). Cette avance serait remboursée en cas de départ des personnes (cas du tennis de la Muire)

Ⓒ -Une combinaison des solutions a et b .

Nous fixons une réunion de toutes les personnes intéressées le SAMEDI 8 JUIN à 14 h à la mairie.

Vous pouvez dès maintenant postuler pour un W.E. de travail auprès de M. LEDERNEZ, 14 rue de l'Avenir (Tél : 36 36 23) ou de M. BARENTON, 28 rue du Hordon (Tél : 36 58 45)

Plus nous serons nombreux, plus vite nous aurons notre court. Tout dépend maintenant de votre volonté.

Le BUREAU.

FLEURISSEZ VOTRE VILLAGE

VIVEZ EN FLEURS....!

Il y a 27 ans de cela, un ministre revenant de l'étranger, trouva nos frontières si tristes qu'il décida de fleurir la France en organisant le concours des "VILLES ET VILLAGES FLEURIS".

Les retombées du fleurissement de la France sur le cadre de vie, chacun de nous a pu l'apprécier à l'occasion d'un séjour ou d'un passage dans l'une de ces 6 300 communes qui y participent activement.

Depuis plusieurs années notre village est inscrit à ce concours, Mr et Mme Philippe LEROY, Mr et Mme HENRIVAUX ont déjà remporté plusieurs fois un prix au titre des maisons fleuries.

Le palmarès des communes est remporté par BACONNES avec 4 fleurs, puis HAUSSIMONT avec 3 fleurs et Vitry le François avec 1 Fleur. Ces communes ont reçu un panneau officiel qu'elles ont apposé à l'entrée de la ville ou du village, avec l'indication des fleurs attribuées.

1) Le règlement du concours national pour l'embellissement et le fleurissement des villages, tient compte en particulier :

- De la propreté de la commune
- Des arbres et des plantations
- De l'harmonie entre la décoration florale, l'architecture

et l'environnement.

Les appréciations du jury reposent davantage sur l'impression générale donnée par l'ensemble du fleurissement du village que sur les réalisations ponctuelles isolées.

Il est souhaitable que la population apporte largement son soutien à l'effort de la collectivité en fleurissant dans la mesure du possible le pied des clôtures, les fenêtres, les balcons et ceci à l'intérieur même de l'agglomération.

La commune dont la population est comprise entre 301 et 1000 Hab. est classée 2^e catégorie, le concours en comporte 8, il est organisé à l'échelon départemental par le président du conseil général, qui nomme un jury

.../...

celui-ci désigne parmi les communes auxquelles il a attribué un ler prix départemental, celles qu'il juge dignes de concourir à l'échelon régional.

2) Le règlement du concours des maisons fleuries est organisé à l'échelon communal par le maire, chargé de désigner un jury composé d'un président et de membres, éventuellement des professionnels de l'horticulture.

Ce concours est ouvert aux habitants de toutes les communes, il est basé sur la qualité de la décoration florale du fleurissement et de l'aménagement des abords qui doivent dans tous les cas être visibles de la rue ou de la route.

- Peuvent participer :
- les maisons d'habitation
 - les bâtiments publics
 - les exploitations agricoles.

Le concours des maisons fleuries peut comporter différentes catégories, notamment :

- maisons avec jardin très visible de la rue.
- décor floral installé sur la voie publique.
- balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue.
- fenêtres ou murs.

Le jury sélectionne les "maisons fleuries" fin Juin, début Juillet.

Le fleurissement d'un village est une collaboration étroite et confiante de la municipalité et des habitants, à une époque où l'en parle beaucoup de relance de la vie régionale, de mouvements associatifs, d'animation locale ; le fleurissement en est un exemple concret et si sympathique.

Saint-Exupéry ne disait-il pas : "Tous ceux qui s'occupent de fleurissement sont des gens heureux".

Alors FLEURISSONS ENSEMBLE !

N. COINTRE.

REPORTAGE .

ASSOCIATION LOCALE DE L'AIDE A
DOMICILE EN MILIEU RURAL
(A.D.M.R.)

- "A.D.M.R.? CONNAIS PAS !
- SI, SI. LES CALENDRIERS, BIEN MAL AIMES EN DECEMBRE ET LES MIMOSAS BIEN ACCEPTES EN FEVRIER, C'EST ELLE !
- AH OUI \$..... Mais qui est-ELLE et que fait-ELLE ?

Des A.D.M.R. existent sur toute la France. Celle de Villedom-
mange a été créée voici 30 ans par des habitants bénévoles et s'est étendue
peu à peu aux villages environnants. Elle couvre actuellement 12 communes
dont Sermiers, Bouilly, Bezannes et Les Mesneux.

Elles emploient, une Aide-familiale (ou travailleuse familiale)
qui possède un diplôme d'état après une formation de base de 8 mois.

Celle-ci intervient dans les familles en difficultés momenta-
nément : maladie, maternité, fatigue... de la mère de famille. Son rôle con-
siste, d'une part, à effectuer les travaux ménagers courants, à s'occuper des
enfants et d'autre part, à aider moralement la famille à garder son équilibre.

Elle intervient généralement par journée ou demi-journée.

Actuellement l'A.D.M.R. de Villedommange offre une demi-journée
gratuite aux familles ayant une naissance. Contacter une responsable.

L'A.D.M.R. emploie également des aides-ménagères, qui inter-
viennent auprès des personnes âgées désirant rester chez elles, mais ayant
des difficultés face aux tâches quotidiennes. L'Aide ménagère réalise ainsi
des travaux ménagers courants et peut également aider pour des petits soins
de toilette (shampooing, bains de pieds). Elles travaillent chez les person-
nes âgées quelques heures réparties dans la semaine.

.../...

"MAIS QUI DONC PAIE DES AIDES MENAGERES ET CES AIDES FAMILIALES ? "

L'Association établit avec la famille ou la personne âgée une demande de prise en charge auprès des organismes financiers (Caisse de Sécurité Sociale, DDASS (Direction départementale - Action sanitaire et sociale), caisse de Retraite ou Aide Sociale)

Au vue du dossier, un accord est souvent donné s'il y a lieu.

Le nombre d'heures accordées dépend du besoin et de l'organisme financier, mais une participation financière est toujours laissée à la famille ou à la personne âgée en fonction de ses revenus.

Le prix demandé à la famille est établi selon le quotient familial calculé en divisant les revenus mensuels de la famille par le nombre de personnes composant cette famille.

Exemple :

Salaire du mari	:	5 500 Frs.
Salaire de la femme	:	4 000 Frs.
soit		<u>9 500</u> Frs de revenus mensuels.

Nombre de personnes composant la famille : les parents + 3 enfants = 5.

Quotient familial : $\frac{9\ 500}{5} = 1900.$

Prix de l'heure pour cette famille : 22,50 Frs.

Sans accord, malgré les besoins, l'Association peut financer pour les familles , quelques heures d'intervention sur ses ressources propres qui sont :

- subventions accordées par les communes
- vente des calendriers
- vente des mimosas.

Elle peut même parfois diminuer le prix de l'heure pour les familles ayant un accord.

Sans accord l'A.D.M.R. de Villedommange demande 48 Frs de l'heure pour les personnes âgées au lieu de 52 Frs. (prix de revient).

.../...

.../...

Et voilà où va l'argent des calendriers et des mimesas
Cependant, ils sont si mal accueillis (il y en a déjà tant), que nous n'en
avons pas vendus aux Mesneux en 84. Nous étudions une carte de voeux pour
l'année prochaine. Etant donné le gel de cette année, nous vendrons des fleurs
pour la fête des mères . MERCI DE VOTRE ACCUEIL.

EN CAS DE BESOIN.

Sur les Mesneux, vous pouvez contacter l'une des trois bénévoles:

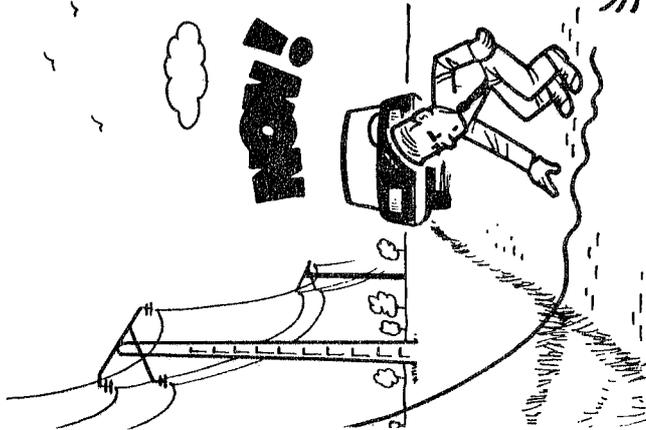
- Madame LEROY, Présidente de l'A.D.M.R.
- Madame PIETREMENT
- Madame LEDERNEZ.

LA REDACTION.

Nous tenons à signaler l'oubli d'un professionnel dans notre village
sur la liste de notre dernier journal. Il s'agit de Mr et Mme Maurice LEROY-
BERTIN, 19 rue de Reims, qui nous propose leur champagne. Nous leur deman-
dons de bien vouloir nous excuser pour cet oubli.

Nous n'avons pas nommé les agriculteurs qui sont bien sûr des pro-
fessionnels, mais qui n'ont rien à vendre à priori.

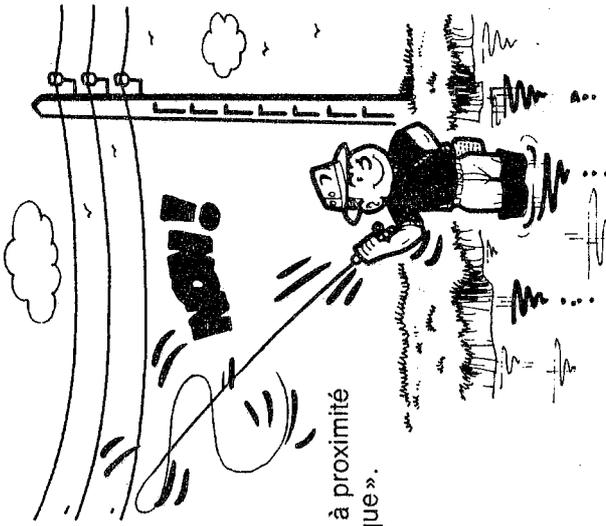
CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :



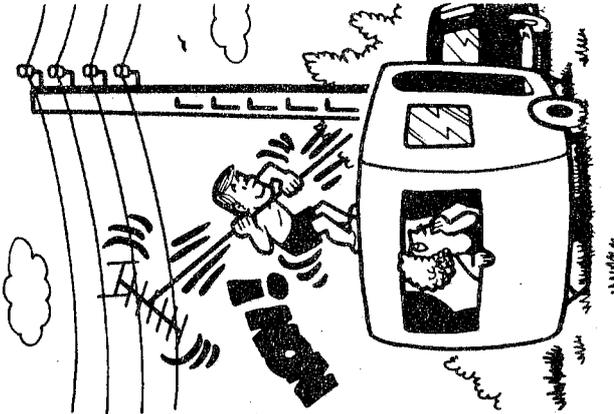
• Escalader un pylône ou un poteau pour quelque raison que ce soit.



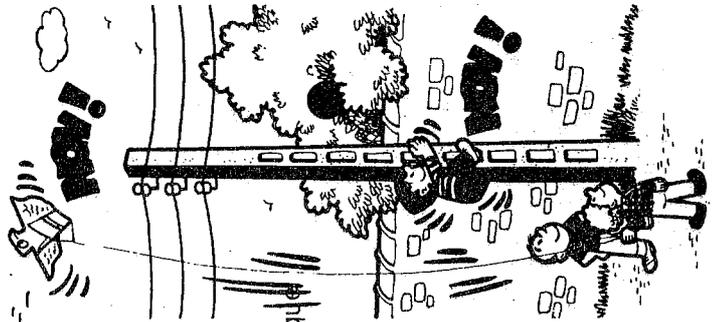
• Se saisir d'un câble tombé à terre, même s'il gêne le passage. Il faut attendre les services de Sécurité.



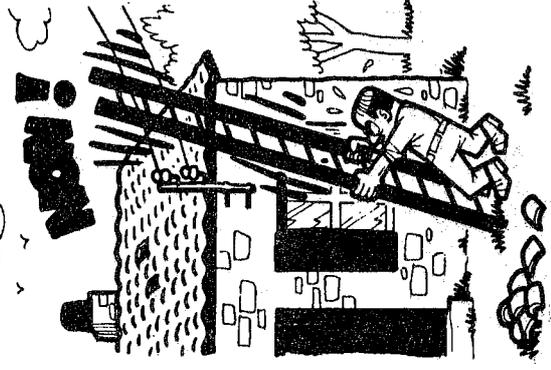
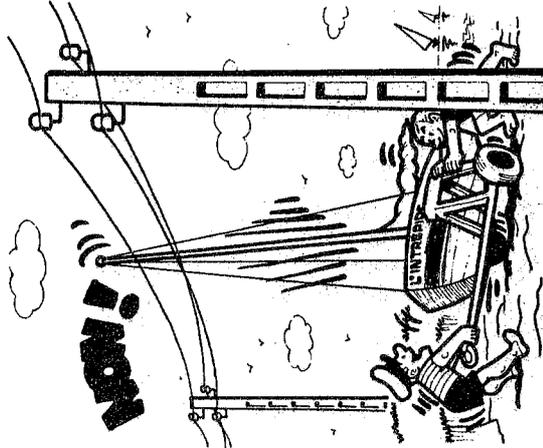
• Lancer sa « ligne » à proximité d'une « ligne électrique ».



• Déployer une antenne de télévision près d'un passage de lignes.



• Jouer au cerf volant sous une ligne électrique...
...ou tirer son voilier avec le mât dressé.



• Manœuvrer une échelle métallique à proximité d'une ligne.